



Reprise partielle d'activité

Lors de la conférence de presse du 19 avril, le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé ont lancé un message à l'attention des Français sur le risque de rupture de continuité des soins pendant la période de confinement. Cette continuité passe donc par une reprise progressive de notre activité cardiologique.

La reprise doit se faire dans des conditions qui garantissent la sécurité du patient et de nos personnels. Cela implique des aménagements en termes de flux de patients, de temps dans la salle d'attente (du fait notamment des nécessaires mesures de désinfection). Le rythme et le nombre de consultation vont s'en trouver réduits.

De fait il faut envisager une certaine régulation des rendez-vous.

Au cabinet :

- Pour les patients fragiles, il faut privilégier un premier contact par téléphone ou télé consultation vidéo afin de valider ou non la pertinence d'une consultation physique,
- Globalement, la reprise d'activité doit d'abord se faire en priorisant les patients symptomatiques ou à risque de décompensation rapide et les patients sortis récemment d'hospitalisation,
- Nous finalisons actuellement un document détaillant l'application en cardiologie des gestes barrières et les modalités d'hygiène pour les différents examens en cardiologie.

En clinique :

- La reprise d'activité en clinique est plus complexe, et dépend des bons vouloirs des CME, de l'ARS, du plan blanc, des directeurs d'établissement souvent frileux,
- Le choix des actes à faire ou pas devra là aussi être guidé par le souci de l'intérêt du patient : d'un côté, ne pas l'exposer inutilement au risque infectieux mais, de l'autre, ne pas non plus lui faire courir celui d'une perte de chance,
- En raison de l'absence de consigne précise de nos établissements de santé et devant le risque médico-légal mis en avant par nos assureurs, nous sommes en train de travailler avec la Société Française de Cardiologie (SFC) et le Collège National des Cardiologues Français (CNCF) sur des recommandations pour la reprise d'activité dans les meilleures conditions afin de faciliter les échanges entre les cliniques et les ARS.

Message aux patients :

- Devant cette problématique du renoncement aux soins durant l'épidémie du Covid19, le Syndicat a participé à la rédaction et la diffusion d'un message simple à l'adresse de la population via le Conseil National Professionnel Cardiovasculaire (CNPCV) au côté de 2 associations de patients à savoir la Fédération Française des Diabétiques (FFD) et l'Alliance du Cœur. Le texte est en pièce jointe.

Concernant le difficile sujet de la trésorerie de nos cabinets en cette période d'activité réduite, le Syndicat National des Cardiologues travaille avec la CNAM pour qu'une partie de nos charges durant la période du confinement soit prise en charges rapidement sous forme d'indemnités. Pour information, la ROSP des cardiologues s'élève cette année en moyenne à 2 124 € par cardiologue, payé par la CNAM normalement le 20 avril. Vous pouvez vérifier cette somme sur le site Ameli pro ou sur votre compte bancaire.

Protégez-vous.

Docteur Marc Villaceque
Président du Syndicat National des Cardiologues